Masques : Vos questions, nos réponses !

Rappel : on reste chez soi et on respecte les consignes.

#SolidaritéCovid19

Les questions sont nombreuses sur les masques qui peuvent être mis à disposition pour favoriser la protection contre le virus.

Deux dispositifs sont gérés par la Ville :
la centralisation de kits de masques créés par des bénévoles et une commande de masques pour équiper chaque habitant dans les semaines à venir.

On fait le point !

→ Kits de masques en tissus pour les professionnels

• Qui peut bénéficier de kits de masques en tissus fabriqués par les couturières et couturiers bénévoles ?

- Ces kits gratuits sont réservés, dans la limite des stocks disponibles, aux professionnels de Toul qui travaillent sur le terrain actuellement : commerçants, agents de caisse, agents d'entretien, chauffeurs-livreurs, aides à domicile...

- Il s'agit de kits composés de masques en tissu, désinfectés avant d'être mis à disposition. Charge ensuite au bénéficiaire de les entretenir (lavage à 60° après 4 heures de port du masque).

• Je suis concerné, comment en bénéficier ?

- Il vous faut envoyer un mail à l'adresse : ***masques.covid19@mairie-toul.fr***

- Vous devez impérativement spécifier dans votre mail : nom, prénom, profession, commune de résidence et un justificatif de votre profession.

- Si vous travaillez actuellement, votre demande sera traitée et nos services vous indiqueront les modalités de retrait de votre kit (dans la limite du stock disponible).

- Si vous vous préparez à reprendre une activité dans les prochaines semaines, nous enregistrerons votre demande pour la traiter par ordre de priorité. Nous pourrons également vous proposer une solution alternative.

• Je suis citoyen confiné, puis-je en bénéficier ?

- Non, ces kits sont réservés aux professionnels mobilisés sur le terrain.

• Je suis en télétravail, puis-je en bénéficier ?

- Non, ces kits sont réservés aux professionnels mobilisés sur le terrain.

→ Masques lavables commandés par la Ville pour les habitants

• De quel type de masques s'agit-il ?

- Il s'agit de masques dits « barrière », destinés au grand public pour favoriser la protection de chacun contre la propagation du virus. Les masques sont fabriqués en tissu par une entreprise meurthe-et-mosellane et répondent à la norme AFNOR. Ils sont lavables, donc réutilisables autant de fois que vous le souhaitez.

• Quand pourrons-nous bénéficier de ces masques ?

- Ces masques ont fait l'objet d'une commande groupée par une grande partie des communes de Meurthe-et-Moselle. La commande est centralisée par le Conseil départemental. A ce jour, la date de livraison n'est pas connue, mais les masques ne seront probablement pas disponibles avant la mi-mai.

• Je n'habite pas à Toul, puis-je en bénéficier ?

- Ces masques sont réservés aux Toulois uniquement. Renseignez-vous auprès de votre commune, elle a peut-être aussi passé une commande !

- Nous vérifierons l'adresse de chaque bénéficiaire de masques pour nous assurer qu'il est bien Toulois.

- La Ville a également commandé 650 masques pour le personnel hospitalier, dans le cadre de sa démarche de soutien au personnel de Saint-Charles mobilisé.

• Combien de masques seront distribués ?

- La commande permet de distribuer 1 masque par personne.

• Les enfants sont-ils concernés ?

- La commande comprendra une partie de masques en taille enfant (moins de 12 ans). Par contre il n'existe pas de masques en taille bébé.

• Ces masques seront-ils payants ?

- Non, ils seront distribués gratuitement. Ils sont pris en charge par la Mairie, avec une participation financière du conseil départemental.

• Puis-je réserver mon masque à l'avance ?

- Il n'est pas nécessaire de réserver, chaque habitant aura droit à un masque.

• Comment les masques seront distribués ?

- Nous préparons actuellement le système de distribution des masques, pour qu'il soit pratique et que la sécurité sanitaire soit optimale. Chaque habitant sera informé de ces modalités par la distribution d'un document dans sa boite aux lettres. Nous communiquerons aussi par les moyens habituels : réseaux sociaux, site internet, presse locale...